

A – Identification du pouvoir adjudicateur

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
AGGLO PAYS D'ISSOIRE**

Administration générale : 20, rue de la Liberté – BP 90162 – 63504 ISSOIRE CEDEX

Numéro de téléphone : 04.15.62.20.00 / Mail : contact@capissoire.fr

Numéro de SIRET : 200 070 407 00222

B – Objet de la commission d'appel d'offres

① Attribution des marchés suivants :

- **2021_18** : Services d'assurances pour l'agglomération du Pays d'Issoire
- **2021_17** : Diagnostics et schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire

② Validation des avenants aux marchés passés en procédure formalisées, suivants :

- **2019_0023** : Fourniture de mobilier dans les nouveaux locaux administratifs des Pradets et de la nouvelle école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire
- **2018_0021** : Marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire

D – Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du vendredi 17 septembre 2021 à 8h00, la commission d'appel d'offres s'est déroulée en visioconférence doublée d'une réunion en présentiel.

La commission est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant. Madame Graziella BRUNETTI, assure la présidence de la CAO en remplacement de Monsieur Bertrand BARRAUD – Président.

La commission était composée comme suit :

	Nom	Prénom	Fonction	Présent, absent, excusé
Président	BARRAUD	Bertrand	Président d'API	Excusé
Titulaires	COSTON	David	Vice-Président d'API	Présent visioconférence
	BRUNETTI	Graziella	Vice-Présidente d'API	Présente visioconférence
	THERME	Jacques	Vice-Président d'API	Présent visioconférence
	DABERT	Jean-Claude	Conseiller communautaire titulaire	Absent
	RAVEL	Pierre	Conseiller communautaire titulaire	Présent visioconférence

Suppléants	ARNAULT	Lionel	Vice-Président d'API	Absent
	COLLET	Jean-Pierre	Conseiller communautaire titulaire	Absent
	HOSMALIN	Marc	Vice-Président d'API	Absent
	LEROY	Véronique	Conseiller communautaire titulaire	Absente
	LAMOUREUX	Jean-François	Conseiller communautaire titulaire	Absent

Justificatif de participation des membres présents à la commission d'Appel d'Offres en visioconférence :

Participants summary

1. brunetti.graziella <brunetti.graziella@gmail.com> Joined 1 time(s) and was connected for 01:20:22(93,81 %)
2. Charlotte DUPOUX <charlotte.dupoux@capissoire.fr> Joined 3 time(s) and was connected for 01:16:44(89,57 %)
3. david.coston <david.coston@wanadoo.fr> Joined 1 time(s) and was connected for 01:15:39(88,31 %)
4. Maryline MORANNE <maryline.moranne@capissoire.fr> Joined 1 time(s) and was connected for 00:58:25(68,19 %)
5. therme.jacques <therme.jacques@bbox.fr> Joined 1 time(s) and was connected for 01:15:33(88,19 %)
6. pierre-ravel <pierre-ravel@orange.fr> Joined 2 time(s) and was connected for 01:08:33(80,02 %)

E – Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Le quorum est atteint :

Oui

Non

La commission d'appel d'offres

Peut

Ne peut pas

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres : service marchés publics

F – Ordre du jour

① ATTRIBUTION DES MARCHÉS

➤ **2021_18** : SERVICES D'ASSURANCES POUR L'AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE

1. Admission des candidatures

- Nombre de plis reçus :
 - Dans les délais : 7
 - Hors délais : 0

Lots	Nombre de plis reçus
Lot n° 1 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
Lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
Lot n° 3 : Assurance des prestations statutaires	Dans les délais : 4 - Hors délais : 0

- Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'admission des candidatures :

En application de l'article R. 2161-4 du code de la commande publique, seules les candidatures des titulaires pressentis sont examinées avant l'attribution du marché. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres :

- Prend, pour chacune des candidatures reçues, la décision d'admission ou d'élimination proposée
- Demande une analyse complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :

- *Pour : 4*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

2. Elimination des offres

- Nombre de plis reçus :

- *Dans les délais : 7*
- *Hors délais : 0*

Lots	Nombre de plis reçus
Lot n° 1 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
Lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
Lot n° 3 : Assurance des prestations statutaires	Dans les délais : 4 - Hors délais : 0

- Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- Elimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :

- *Pour : 4*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

3. Classement des offres

- Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- Retient le classement des offres proposé
- Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :

- *Pour : 4*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

4. Décision d'attribution

Au vu du rapport d'analyse des candidatures et des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- D'attribuer le marché public à l'attributaire proposé
- Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres
 - Pour les motifs mentionnés ci-dessous :

De demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :
 - Pour : 4 (lots 1 et 2)
 - Contre : 1 (uniquement lot 3)
 - Abstentions : 0

5. Déclaration sans suite ou d'infructuosité

Sans objet

➤ **2021_17** : DIAGNOSTICS ET SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES SUR 16 COMMUNES DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

1. Admission des candidatures

- Nombre de plis reçus : 2

Lots	Nombre de plis reçus
1 : Communes de : Jumeaux, Brassac-les-Mines, Nonette-Orsonnette et Charbonnier-les-Mines	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
2 : Communes de : Saint-Gervazy et Augnat	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
3 : Communes de : Parent, Neschers, Chadeleuf, Champeix, Montpeyroux, Coudes et Montaigut-le-Blanc	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
4 : Communes de : Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine et Saint-Babel	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0

- Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'admission des candidatures :

En application de l'article R. 2161-4 du code de la commande publique, seules les candidatures des titulaires pressentis sont examinées avant l'attribution du marché. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres :

- Prend, pour chacune des candidatures reçues, la décision d'admission ou d'élimination proposée
- Demande une analyse complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :
 - Pour : 4
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

2. Elimination des offres

- Nombre de plis reçus : 2

Lots	Nombre de plis reçus
1 : Communes de : Jumeaux, Brassac-les-Mines, Nonette-Orsonnette et Charbonnier-les-Mines	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
2 : Communes de : Saint-Gervazy et Augnat	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
3 : Communes de : Parent, Neschers, Chadeleuf, Champeix, Montpeyroux, Coudes et Montaigut-le-Blanc	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0
4 : Communes de : Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine et Saint-Babel	Dans les délais : 2 - Hors délais : 0

- Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- Elimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

3. Classement des offres

- Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- Retient le classement des offres proposé
- Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

4. Décision d'attribution

Au vu du rapport d'analyse des candidatures et des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- D'attribuer le marché public à l'attributaire proposé
 - Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres
 - Pour les motifs mentionnés ci-dessous :

- De demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

- Résultats des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

5. Déclaration sans suite ou d'infructuosité

Sans objet

② VALIDATION DES AVENANTS EN PROCÉDURE FORMALISÉE

➤ **2019_0023** : FOURNITURE DE MOBILIER DANS LES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS DES PRADETS ET DE LA NOUVELLE ECOLE DE MUSIQUE DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Dans son courrier en date du 1^{er} juillet 2021, le titulaire du marché, adresse une demande à l'Agglo Pays d'Issoire, relative à la modification tarifaire du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dans le cadre du marché cité en objet.

En effet, la crise sanitaire liée au covid-19 a fortement impactée l'économie et notamment le secteur de l'ameublement français, pour cause :

- l'augmentation des prix des matériaux et matières premières depuis le second semestre 2020 ;
- la pénurie de matières premières entraînant une difficulté d'approvisionnement et le rallongement des délais de livraison ;
- l'augmentation tarifaire du fret maritime.

Cet impact dans l'industrie de l'ameublement français a de fait des répercussions importantes pour la société VERRIER ainsi que pour ses fournisseurs et donc ceci a des conséquences dans l'exécution du présent marché.

› **Objet de l'avenant :**

- Indemnisation de la société VERRIER à hauteur de 5% du montant des bons de commande émis entre le 19 juillet 2021 et le 30 septembre 2021,
- Prolongation des délais de livraison de 2 semaines.

Ces nouvelles conditions d'exécution sont applicables jusqu'au 30 septembre 2021.

➤ **2018_0021** : MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE, ET DE VMC, AVEC GROS ENTRETIEN, DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Avenant 1 (27 avril 2020) :

- fixer l'ensemble des cibles de consommation,
- modifier la formule de révision électrique,
- supprimer les sites Maison M (P1 et P2), et Locaux Administratif : Malraux et Postillon,
- intégrer les travaux de remplacement des masses filtrantes pour le Centre Aqualudique d'Issoire (P3),
- mentionner l'affermissement de la tranche optionnelle 1.

Nouveau montant du marché : 2 939 175,36 € HT.

Avenant 2 (21 décembre 2020) :

- intégration au marché d'installations supplémentaires,
- supprimer le site de la Maison de services de Sauxillanges,
- intégrer la GTC du site du centre aqualudique d'Issoire dans la prestation P2 et P3,
- renouvellement du contrat de fourniture de gaz – P1,
- renouvellement du contrat de fourniture d'électricité – P1,
- mentionner l'affermissement de la tranche optionnelle 2.

Nouveau montant du marché : 2 761 031,86 € HT.

Exposé :

Les locaux de l'Amicale Laïque sis 571 chemin de la Plaigne à Issoire (63500) ont été mis à disposition par voie de bail à loyer le 20 mai 2021 par l'Amicale Laïque, le propriétaire-bailleur, à l'Agglo Pays d'Issoire, le preneur.

La commune de Brassac-les-Mines met à disposition de l'Agglo Pays d'Issoire, via une convention de mise à disposition conclue le 1er avril 2021, les locaux de l'ancien « musée Peynet » sis 2 cours Jean Moulin à Brassac-les-Mines (63570) pour la création d'une Maison de services.

Pour le centre aqualudique d'Issoire, l'Agglo Pays d'Issoire souhaite que la société ENGIE ENERGIE SERVICES reprenne la gestion des centrales de traitement d'air (gestion température ambiante, maintenance et remplacement des filtres) et la gestion des températures d'eau des bassins afin de respecter les plages horaires de chauffe et les températures prévues lors du lancement du contrat afin de générer une meilleure maîtrise et efficacité du fonctionnement chauffage, ventilation et climatisation.

› **Objet de l'avenant :**

1. Centre aqualudique d'Issoire :
 - Le remplacement de la valeur de consommation d'énergie de chauffage,
 - L'intégration de la maintenance des 3 centrales de traitement d'air,
 - L'ajout d'un compteur d'énergie au titre du P3 (garantie totale renouvellement de matériel),
 - La modification des températures,
 2. La mise en place d'un contrat de type MCI sur la nouvelle école de musique, jusqu'au 30 juin 2022,
 3. L'intégration des prestations P2 (conduite, surveillance, petit entretien) pour les locaux de l'Amicale Laïque sis 571 chemin de la Plaigne à Issoire (63500),
 4. L'intégration des prestations P2 (conduite, surveillance, petit entretien) de l'ancien « musée Peynet » sis 2 cours Jean Moulin à Brassac-les-Mines (63570).
- Le montant total du marché (suite avenant n° 2) de 2 761 031,86 € HT, est porté à 3 027 445,14 € HT, soit une augmentation de 9,65 %.
- Le montant total initial du marché de 2 941 126,10 € HT, est porté à 3 027 445,14 € HT, soit une augmentation de 2,94 %.

1. Décision des membres de la CAO

Au vu des dispositions précitées, la commission d'appel d'offres décide d'émettre un avis favorable concernant les 2 avenants dans les conditions définies ci-dessus.

▪ **Résultats des votes :**

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G – Signature des membres de la commission d'appel d'offres

	Nom	Prénom	Fonction	Signature
Président	BARRAUD	Bertrand	Président d'API	Excusé
Titulaires	COSTON	David	Vice-Président d'API	Visioconférence
	BRUNETTI	Graziella	Vice-Présidente d'API	Visioconférence
	THERME	Jacques	Vice-Président d'API	Visioconférence
	DABERT	Jean-Claude	Conseiller communautaire titulaire	Absent
	RAVEL	Pierre	Conseiller communautaire titulaire	Visioconférence
Suppléants	ARNAULT	Lionel	Vice-Président d'API	Absent
	COLLET	Jean-Pierre	Conseiller communautaire titulaire	Absent
	HOSMALIN	Marc	Vice-Président d'API	Absent
	LEROY	Véronique	Conseiller communautaire titulaire	Absent
	LAMOUREUX	Jean- François	Conseiller communautaire titulaire	Absent